



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE

N° spécial compte rendu CAP

COMPTE RENDU DES CAP LOCALES du 25 mars 2008

Sommaire :

Comme rappelé dans la note de service du 12 02 08 les **critères généraux** sont les suivants:

- compte rendu CAP locales de tableaux d'avancement du 25 mars 2008
 - prise en compte de l'échelon par ordre décroissant
 - dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée: total des évolutions de note 2005, 2006 et 2007 par ordre décroissant
 - dans un même échelon, en cas d'égalité du total des évolutions de note, départage selon l'ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant.

- infos gestion

Les agents inscrits sur une liste complémentaire en 2007 et non nommés au grade supérieur faute d'emplois vacants ainsi que les agents déjà proposés et classés par les TPG en 2007 mais non inscrits sur les tableaux d'avancement 2007 doivent être proposés et classés en priorité pour une inscription sur les tableaux d'avancement 2008 (sous réserve de remplir les conditions statutaires pour l'année 2008).

Tout déclassement d'un agent, d'une année sur l'autre, doit être dûment justifié dans le procès-verbal de la CAP locale.

Le nombre d'emplois à pourvoir est calculé en fonction du nombre total d'emplois autorisé pour le réseau rapporté à l'effectif du département des agents ayant vocation.

CONTACTS

Secrétaire: Alain GUYADER (permanent), tél: 06 32 07 36 03, a.guyader@wanadoo.fr.

Vos nouveaux élus CGT en CAP :

En catégorie C: en AA1 : Karine CARPENTIER (Pont sur Yonne),
en AAP2: Marie Lyse BEURGAUD (Aillant sur Tholon),
en AAP1: Régis HIVERT (Vermenton) et Myriam BONHOMME (Sens Municipale).

En catégorie B: en C2: Nathalie FOURNILLON (Saint Florentin),
en C1 : Sophie NIEWIAROWSKI (Pont sur Yonne) et Bernadette CHANCEL (Auxerre)
en CP ; Mauricette COSTE (Sens Municipale).

EDITO

Déclaration des élus CGT lors des 2 CAP locales :

Pour nos premières CAP locales d'avancement 2008, préparant les CAP centrales des 24 et 25 juin , nous ne pouvons que rappeler les mêmes doléances qu'en 2007 :

La déconcentration de la procédure conduit les directions locales à déterminer elles-mêmes les agents qui pourront être retenus, dans le cadre restreint d'un plan de qualification.

Cette sélection ouvre bien la porte à certaines dérives locales et aux inégalités de traitement des agents sur le territoire.

Dans un contexte salarial actuel où l'avancement constitue la seule garantie de progression des revenus, il est inconcevable de voir la situation des agents se dégrader davantage.

Dans le contexte professionnel de restructurations, de suppressions d'emplois, de stress permanent sur les lieux de travail, de l'annonce de la fusion et du démantèlement de notre réseau de proximité, les agents ne peuvent admettre que les quotas empêchent une réelle reconnaissance de leur activité et de leur qualité professionnelle.

Le nouveau système de notation prend toutes sa dimension aujourd'hui, après 3 ans d'existence, pour jouer l'arbitrage entre les agents.

La C.G.T. revendique une modification en profondeur de la grille indiciaire avec la suppression de grades qui n'ont aucune justification fonctionnelle, ainsi qu'une autre réforme de la notation.

Par ailleurs, les élus CGT demandent qu'il soit rappelé aux comptables que les élus du personnel ont des droits issus des dernières élections et qu'ils doivent les respecter.

Pour terminer, ils souhaitent avoir des informations sur la campagne de notation 2008 et redemandent plus de transparence et donc la communication du nombre de mois donner pour chaque poste et service , pour l'ERD ...

Pour le vote :

Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement avec la prédominance de la notation, les élus C.G.T, sans remettre en cause la qualité des agents proposés, ont décidé de voter contre le tableau d'avancement.

CAP LOCALE DE CATEGORIE B :

Tableau d'avancement à C1 :

Selon la note de service peuvent être promus au grade de contrôleur du Trésor public de 1^{ère} classe , les contrôleurs de 2^{ème} classe ayant atteint le 7^{ème} échelon depuis au moins deux ans et qui justifient de cinq de services en catégorie B.

Les agents seront nommés **au 1^{er} janvier 2008** .

Pour le département 11 agents remplissaient les conditions pour accéder à C1.
Le nombre d'agents à classer est de 3.05 arrondi à 4 +1 soit un total de **5**.

Comme indiqué plus haut l'agent non nommée en 2007 est inscrite en n°1.

La CAP locale de catégorie B se réunira en avril pour le tableau d'avancement à CP.

Les listes qui suivent seront soumises aux travaux de la CAP centrale du 24 juin 2008.

Tableau d'avancement à C1:

Agent proposé classé en 2007 mais non retenu au titre du tableau d'avancement 2007

1	GILLOT Nicole	T Avallon
---	---------------	-----------

Agents classés lors de cette CAP

2	BRIZARD Martine	T Tonnerre
3	COCHET Annick	T Auxerre EH
4	DUCHESNE Chantal	T Auxerre
5	DOS SANTOS Martine	T Sens Agglo

CAP LOCALE DE CATEGORIE C :

Tableau d'avancement à AAP2 :

Selon la note de service peuvent être promus au grade d'agent d'administration principal du Trésor public de 2^{ème} classe les agents d'administration du Trésor public de 1^{ère} classe ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs.

Pour le département 4 agents remplissaient les conditions pour accéder à AAP2. Le nombre d'agents à classer est de 2.23 arrondi à 3 +1 soit un total de **4**.

Les agents seront nommés **au 1^{er} janvier 2008** .

Agents classés lors de cette CAP

Rang	Nom	Poste
1	DELEVOYE Francis	Paierie Départementale
2	TONUS Christelle	T Saint Florentin
3	NOEL Denise	T Migennes

L'administration a refusé un agent qui a réintégré les services seulement le 19 mars 2008.

Tableau d'avancement à AAP1 :

Selon la note de service peuvent être promus au grade d'agent d'administration principal du Trésor public de 1^{ère} classe les agents d'administration principaux du Trésor public de 2^{ème} classe ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs.

Pour le département 23 agents remplissaient les conditions pour accéder à AAP1. Le nombre d'agents à classer est de 7.61 arrondi à 8 +1 soit un total de **9**.

Les agents seront nommés **au 1^{er} janvier 2008** .

Agent proposé classé en 2007 mais non retenu au titre du tableau d'avancement 2007

Rang	Nom	Poste
1	CHASTRAGNAT Francine	T Villeneuve sur Yonne

Agents classés lors de cette CAP

Rang	Nom	Poste
2	MARONNAT Martine	T. Isle sur Serein
3	LACHEZE Chantal	T Saint Fargeau
4	NICOT Marie Christine	T Sens Agglo
5	MILLOT Brigitte	T Auxerre EH
6	LEONARD Luc	T Villeneuve sur Yonne
7	LETROUX Evelyne	T Saint Fargeau
8	PENARD Corinne	TG Logistique
9	CHEVANNE Annick	T Avallon

L'administration a refusé un agent qui a réintégré les services seulement le 10 février 2008

Commentaires

Ces CAP montrent à nouveau qu'avec ce système de notation, dénoncé par la CGT dès sa présentation, les évolutions de note prennent une place importante dans les sélections, et les différences entre agents s'intensifient avec le cumul des évolutions de note.

Ces principes de sélection ne sont pas acceptables. Ils préfigurent une individualisation des carrières par la mise en concurrence entre les agents, ils portent en germe une atteinte à la cohésion des équipes de travail.

Ainsi, cette année sont retenus :

- pour l'accès à C1 : 3 contrôleurs 2^{ème} classe du 12^{ème} échelon et 2 du 11^{ème} échelon avec au moins +0.04 d'évolution de note ,
- pour l'accès à AAP2 : 3 AA1 du 5^{ème} échelon,
- pour l'accès à AAP1 : 3 AAP2 du 10 échelon et 6 AAP2 du 9^{ème} échelon avec +0.04 d'évolution et une ancienneté du 16 12 2004 dans l'échelon.

Nous constatons une nouvelle fois que « la rotation » n'est pas appliquée pour tout le monde .

Les CAP confirment l'importance de la note.

La campagne de notation 2008 commence et servira de base aux prochains avancements.

N'hésitez pas à contacter la CGT , ses élus pour mieux connaître vos droits et vos perspectives d'évolutions de carrière.

CAP LOCALE DE CATEGORIE B et C :

La CAP de catégorie B a donné un avis sur **la réintégration** d'un agent qui demandait la TG , ainsi Elisabeth ANTOINE obtient le service CEPL .

La CAP locale de catégorie C a muté Pascal JACQUES de la TG CEPL à la T d'Auxerre.

La CGT a signalé qu'une fois de plus l'administration banalisait les emplois , elle mute un C sur un emploi vacant de B .

QUESTIONS DIVERSES :

L'administration a communiqué les KM disponibles dont une réserve de 2 mois en B et 4 mois en C , sans faire la transparence comme l'avait demandé la CGT et comme les agents le souhaitent.

La prime de 350€ brut proratisée au temps de travail sera versée avec la paye d'avril à tous les agents en fonction au 1^{er} avril.

Siégeaient pour la CGT : a noter que de nombreux ennuis de santé de dernière minute ont perturbés la composition des CAP, d'où l'importance de la participation des suppléants.

pour la catégorie B :

Mauricette COSTE (CP) Bernadette CHANCEL et Mireille PAUTRAT (C1) ,
Nathalie FOURNILLON et Chantal DUSCHESNE (C2).

pour la catégorie C :

Myriam BONHOMME (AAP1), Clara LAINELLE (AAP2) et Vincent MINEAU (AA1)

INFOS :

- Calendrier du mouvement de mutations au 1er septembre 2008 :

La date limite pour le dépôt des demandes de mutation à titre prioritaire et de réintégration est fixée au : 7 avril 2008

Envoyez une copie de votre dossier au SNT CGT pour que les élus puissent intervenir pour votre inscription sur les tableaux aux CAP des 28 et 29 novembre.

La date limite pour l'annulation des demandes (de mutation pour convenance personnelle ou prioritaire et de réintégration) est fixée au : 27 mai 2008 .

- **mardi 15 avril 2008** : Comité Technique Paritaire Ministériel

- **mercredi 14 mai 2008** : CAPC des contrôleurs (tableaux de mutation au 01/09/2008)
CAPC des AT (tableaux de mutation au 01/09/2008)

- **jeudi 15 mai 2008** : CAPC des AA (tableaux de mutation au 01/09/2008)

Pour recevoir régulièrement toutes les informations
--

directement et rapidement par intranet, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner à Alain Guyader à la TG :

NOM

PRENOM

AFFECTATION

accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante: **@cp.finances.gouv.fr**

les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à

le

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT

Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Signature :